

## Ligue européenne de Coopération économique

Commission économique et sociale  
Paris, le 25 mars 2019

### «L'Union Européenne face aux conséquences à court et moyen terme des différentes variantes du Brexit»

*Original : anglais*

#### Les faits :

Le Brexit, s'il se produit entraînera des pertes des deux côtés, probablement proche de 10 % du PIB pour le Royaume-Uni, et 5 % pour l'Union Européenne, en cumul à long terme.

- Les préoccupations sont croissantes en Grande-Bretagne quant aux conséquences négatives du Brexit sur les plans économiques, politiques et sociaux.
- Le gouvernement et le Parlement sont dans une situation de blocage.
- Trois options restent ouvertes :
  - Un vote en faveur de l'accord de retrait tel que négocié par Mme MAY ouvrant la perspective d'un report du Brexit jusqu'au 22 mai suivi d'une longue période transitoire ;
  - Un vote au parlement, avant le 12 avril pour demander un report de délai supplémentaire, ouvrant la voie à un Brexit plus "soft" ;
  - Une sortie brutale ("no deal") si aucune décision n'est prise avant le 12 avril (date reportée depuis au 31 octobre 2019).

#### Nos propositions :

- La solution appropriée paraît être de lancer un nouveau référendum
- La façon dont la question sera posée aux électeurs est essentielle ; nous considérons que le meilleur choix serait de demander simplement si le Royaume-Uni doit quitter l'UE ou y rester.
- D'autres solutions pourraient s'avérer plus accessibles sur le plan politique mais elles requièrent toutes du gouvernement britannique d'abandonner l'une ou l'autre de ses "lignes rouges".
- La question irlandaise ne peut pas être contournée. Si le Brexit a lieu, une solution permettant une union douanière et intégrant des éléments significatifs du marché unique doit être trouvée.

La Commission économique et sociale (CES) de la Ligue européenne de Coopération économique (LECE), réunie à Paris le 25 mars 2019, a débattu du thème "*L'Union Européenne face aux conséquences à court et moyen terme des différentes variantes du Brexit*", avec plusieurs personnalités : **Thomas SANDERS**, Conseiller à la Représentation de la Commission Européenne à Paris ; **Gaël VEYSSIERE**, Directeur de Cabinet de Madame Nathalie LOISEAU, Ministre Déléguée aux Affaires Européennes et responsable Brexit côté français ; **Quentin PEEL**, Journaliste, ancien éditorialiste au Financial Times ; **Marie-Claude ESPOSITO**, Professeure à la Sorbonne (Paris III), auteure

d'une thèse de doctorat d'Etat et de nombreux ouvrages et articles sur l'économie britannique et son intégration dans l'UE ; **Graham BISHOP**, Consultant sur l'intégration européenne.

1

## I. Constat

### 1) Il n'y aura que des perdants

Il faut tout d'abord constater que le Brexit sera le contraire d'une opération "win, win" : il ne fera que des perdants. En effet toutes les études économiques montrent qu'il entraînera un recul des échanges et de la croissance tant au Royaume-Uni que, quoique à un moindre degré, dans l'Union Européenne à 27. Ce recul sera d'autant plus marqué que le Brexit sera plus dur. Si les chiffres précis varient (entre 8 et 10 % de perte de PIB sur 15 ans pour le Royaume-Uni<sup>2</sup>, entre 1 et 5 % pour l'UE), le sens est indiscutable. L'Irlande serait le pays le plus frappé.

### 2) Une légitimité démocratique discutable

Il faut aussi relever que la marge, somme toute étroite, par laquelle le Brexit a été voté (52% pour, 48 % contre ; en valeur absolue, 600 000 électeurs sur un total de 34 millions<sup>3</sup> ont fait la différence) est à mettre en regard d'une opinion objet de manipulations multiples, prouvées depuis, et d'une campagne massive de désinformation ; celle-ci a consisté par exemple à faire croire aux électeurs que le Service national de santé allait pouvoir bénéficier de 400 millions d'euros supplémentaires de dotation chaque semaine par réaffectation des contributions britanniques au budget européen. Dans la période récente, les manifestations de grande ampleur contre le Brexit et la prise de position de cinq million et demi de pétitionnaires en faveur d'un maintien dans l'UE ont fait basculer le paysage politique. Cela témoigne d'une préoccupation croissante quant aux conséquences politiques et sociales qui s'ajoutent aux conséquences économiques du Brexit

### 3) Un blocage parlementaire

Le gouvernement britannique a longtemps essayé de marginaliser le Parlement dans cette affaire, sans y parvenir. Mais les positions contradictoires adoptées successivement par le Parlement britannique rejetant à deux reprises (décembre 2018 et mars 2019) le compromis résultant de patientes et longues négociations entre les équipes britanniques et européennes, mais rejetant également dans la foulée l'absence d'accord ("no deal"), ne laissent ouverte que la voie d'un report de l'échéance du Brexit. Outre le fait qu'il est paradoxal de voir le pays demandeur de sa sortie de l'UE en réclamer ardemment le report, cela pose le problème des élections européennes prévues pour le 26 mai prochain – avec ou sans élection de députés britanniques au Parlement Européen - et plus encore, celui de la vanité de nouvelles

---

<sup>1</sup> Selon une étude publiée par le FMI, en 2018, il paraît clair en tous cas, plus de 2% du PIB britannique ont déjà été perdus du fait de l'impasse sur le Brexit.

<sup>2</sup> Voir texte déjà en français

<sup>3</sup> Avec un taux de participation de 75%

négociations, alors que les compromis successifs obtenus par le gouvernement du Royaume-Uni sont à chaque fois rejetés.

4) Un choix à faire entre trois options, toutes difficiles

Dès lors, les décisions prises par le Sommet européen le 22 mars dernier ne laissent que trois voies ouvertes à court terme :

- Un vote au Parlement en faveur de l'accord de retrait conclu par Madame MAY avec l'Union Européenne, ce qui permettrait de différer le Brexit en introduisant une période de transition qui durerait jusqu'à fin 2020. Une telle issue paraît peu vraisemblable aujourd'hui, car elle requerrait le renversement de deux votes précédents qui ont rejeté cet accord avec une majorité substantielle ; mais un compromis pourrait être possible qui insisterait sur la nécessité d'un accord à confirmer par un référendum.
- Le Parlement britannique pourrait voter la demande d'une extension significative du délai de deux ans assigné par le Traité européen (article 50) pour la négociation du Brexit. Ceci ouvrirait la voie à des négociations pour un Brexit plus "soft" mais nécessiterait l'organisation de l'élection de députés européens représentant le Royaume Uni avant la date butoir fixée pour ces élections européennes (entre le 23 et le 26 mai) ; cela supposerait aussi qu'il y ait une vraie perspective de progrès, comme l'a requis le Conseil Européen.
- Une troisième voie possible reste celle d'un "hard Brexit" (Brexit dur), dans le cas où le Parlement continuerait à rejeter les deux solutions précédentes ou s'abstiendrait de se prononcer, ce qui reviendrait à s'orienter vers la sortie sans aucun accord ("no deal"). Une telle issue aurait la faveur des "brexiteurs" les plus engagés, mais ferait des dégâts considérables sur le plan économique comme sur le plan politique.

## II. Propositions

Souhaitant apporter sa contribution aux débats et aux négociations sur le "Brexit" ainsi qu'à la formulation de dispositions permettant de sortir de cette crise de la manière la moins dommageable, **notre Commission formule les recommandations suivantes** :

1) La meilleure voie à suivre est celle d'un nouveau référendum

Même si beaucoup s'y opposent encore fermement, la solution d'un nouveau référendum est sans doute celle qui permettrait de sortir de cette crise sans issue apparente. En cas de résultat de nouveau favorable au Brexit on se retrouverait certes dans le dilemme actuel, encore renforcé par ce second vote. Mais on peut espérer que la prise de conscience des réalités économiques et internationales et le rétablissement des faits systématiquement déformés dans leur présentation lors du premier référendum permettraient d'inverser son résultat. Il n'y aurait rien là d'un "viol" de l'opinion, comme certains l'on dit : ce que le peuple a fait lors d'un premier vote, il peut le défaire légitimement sur la base d'une meilleure information. On peut ajouter que la mobilisation des abstentionnistes, absents lors du premier référendum dont l'enjeu n'avait pas été pleinement perçu, pourrait contribuer à changer le résultat. Des précédents existent, notamment celui de l'Irlande en 2001-2002, et en 2008-2009. De fait, de récents sondages indiquant qu'une majorité significative – pouvant aller

jusqu'à 60 % - voterait pour rester dans l'Union Européenne plutôt que d'appliquer l'accord de retrait tel qu'il a été négocié.

2) Un accord de sortie ou le maintien dans l'Union Européenne ?

Tout dépend évidemment de la question qui serait posée lors de cet hypothétique second référendum. Cependant, le risque d'un vote hostile au gouvernement actuel plutôt qu'à l'accord lui-même est réel, ou à la solution d'un maintien dans l'Union. Il nous paraît donc préférable, et plus juste, que la question posée soit bien, tout simplement, celle de savoir si le peuple britannique souhaite approuver l'accord de retrait tel qu'il a été négocié par Madame MAY ou rester dans l'Union Européenne. Cela laisserait une large ouverture pour les évolutions ultérieures.

3) Se défaire des "lignes rouges"

A défaut d'un nouveau référendum, la seule voie praticable paraît être celle du renoncement par le gouvernement britannique à l'une de ses "lignes rouges", à savoir la sortie de l'Union Douanière. Il est en effet impossible pour le Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne et ses institutions tout en restant dans le marché unique (à l'établissement duquel il a tant contribué au cours des dernières décennies) car cela impliquerait qu'il accepte la libre circulation des capitaux et des hommes et la supervision de la Cour Européenne de Justice. Une solution sans doute plus praticable serait de ne conserver que l'Union Douanière ; cette solution résoudrait en grande partie le problème de la frontière irlandaise. Les "hard brexiteurs" croient, à tort, qu'elle les priverait de la possibilité de conclure de fructueux accords commerciaux notamment avec les pays membres du Commonwealth. C'est s'illusionner sur les réalités économiques actuelles : la force contractuelle de l'UE à 28 est largement supérieure à celle du Royaume-Uni pris isolément dans des négociations avec des pays comme l'Inde ou le Canada, quelle que soit la force de leur liens affectifs avec l'ancienne métropole. Techniquement, une Union Douanière peut être maintenue soit en restant au sein de l'Union Européenne soit, tout en la quittant, en négociant un nouvel accord bilatéral avec les autorités de l'Union.

4) La question irlandaise

On ne trouvera une solution opérationnelle qu'à condition de traiter la question cruciale de l'Irlande. L'idée que des "solutions techniques" pourraient éviter de rétablir des contrôles à la frontière dans le cadre du Brexit est fautive et a fâcheusement obscurci le traitement de ce sujet. Il est clair que la meilleure solution pour l'Irlande – tant celle du nord que celle du sud – est soit que le Royaume-Uni reste dans l'Union Européenne soit que l'on mette en œuvre une solution permettant à l'Union Douanière de subsister et y intégrant des éléments significatifs du marché unique. Cependant on doit aussi relever que le projet d'accord de retrait tel qu'il a été négocié entre Madame MAY et la Commission Européenne – y compris la fameuse clause "backstop" (filet de sécurité) – offre à ce problème une autre solution, mais complexe et de nature seulement temporaire.

\*\*\*